



Se défendre contre déclaration mensongère.

Par **Christophe73**, le **22/02/2020** à **10:34**

Bonjour,

Suite au décès de mon père, sa compagne hors mariage et maman de mon demi frère mineur m'assigne en justice en vue d'obtenir ma part des liquidités en contestant le testament.

Elle use de propos mensongers à mon encontre dans les échanges de conclusions entre avocats.

J'aimerais trouver les articles de lois sanctionnant cela et savoir la démarche à suivre pour me défendre au mieux.

Mon avocate soutient que c'est parole contre parole et que je ne peux pas faire grand chose.

Cela m'étonne, c'est pour cela que j'en appelle à vos compétences.

Recevez mes salutations.

xxxxxxxxxxxxxxxxxx

Par **youris**, le **22/02/2020** à **11:06**

bonjour,

la concubine de votre père n'est pas héritière de votre père, elle peut être légataire si votre père a établi un testament en ce sens. Par contre, l'enfant que votre compagne a eu avec votre père est un héritier réservataire.

dans votre message, il y a 2 procédures, la contestation du testament (voir ce lien <https://avocat-droit-succession-cahen.fr/avant-prevoir/comment-contester-un-testament-en-3-points/>) et votre assignation devant le tribunal sans doute au nom de son fils mineur.

il vous appartient de prouver que les propos de cette femme sont mensongers.

comme vous n'indiquez pas la teneur de ces propos, impossible de vous répondre.

mais votre avocat qui connaît votre dossier devrait pouvoir répondre à vos questions, vous le

payez pour ça.

salutations

Par **Christophe73**, le **24/02/2020** à **09:41**

Merci pour la réponse.

Elle déclare que j'ai habité avec mon père et qu'il serait parti suite à notre mésentente, ce qui est faux.

Plus d'autres faits de la même teneur.

Ma question reste : J'aimerais trouver les articles de lois sanctionnant cela.

Merci.